



Secteur
VIE SPORTIVE

Coupe Inter-Comités JEUNES

Coupe « Paul Vayssière »

Règlement

Adoption : 07/04/2018
Modification : CA
25/01/2020
Entrée en vigueur :
26/01/2020
Validité : permanente
Commission : Jeunes et HN

Nombre de pages : 7
Nombre d'annexes : 2
Nombre de formulaires : 4

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement à la Coupe Inter-Comités Jeunes.

La gestion de cette compétition est confiée par la Ligue Occitanie à la Commission Jeunes et Haut Niveau.

Article 2 – RÈGLES

La Coupe Inter-Comités Jeunes se déroule selon les règles de la FFBaD, énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (R.G.C). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Article 3 - ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

3. a. Organisateur

La Coupe Inter-Comités Jeunes est organisée par un Comité Départemental suivant le calendrier ci-dessous :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
TARN	TARN ET GARONNE	ARIEGE	AUDE	AVEYRON	GARD
2026	2027	2028	2029	2030	2031
HAUTE-GARONNE	GERS / HAUTES-PYRENEES	HERAULT	LOT	LOZERE	PYRENEES-ORIENTALES

Dans le cas où un Comité ne pourrait accueillir la rencontre à la date prévue, **la Ligue lancera un appel à candidature auprès des autres Comités**. Le Comité défaillant prendra, dans le calendrier, la place du Comité remplaçant.

Le club et le Comité d'accueil sont responsables de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase), de la mise en rapport avec le juge-arbitre désigné par **la Commission Ligue des Officiels Techniques (C.L.O.T.)**, sont en relation avec la Commission Compétition de la Ligue pour la tenue de la table de marque. Ils se tiennent à la disposition des équipes qu'ils reçoivent pour l'organisation de leur hébergement, et prévoient une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

Des navettes doivent être prévues, si besoin, pour le transport des équipes (gare, hôtels, gymnases).

Elle informe la Ligue, au moins 30 jours avant la compétition, des modalités décrites ci-dessus. La salle doit être apte à accueillir une compétition, quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, à l'accueil du public (environ 140 personnes).

Le nombre minimum de terrains requis est de 7.

4 terrains au minimum, devront être équipés de poteaux réglables, pour respecter la réglementation de la catégorie poussin.

3. b. Forme des tableaux

La compétition se déroule sous la forme de poules avec éventuellement des sorties de poules (poules des vainqueurs et poules des perdants) ou de rondes suisses par catégorie avec au minimum 4 tours joués par équipe. Chaque catégorie fait l'objet d'un traitement indépendant.

La commission Jeunes et Haut Niveau arrêtera la formule ad hoc en fonction des gymnases, des capacités de l'organisateur avant le premier janvier de l'année de la tenue de la compétition (voir tableau des formules possibles et souhaitables en annexe). Il est souhaitable de réaliser un classement intégral de chaque comité à chaque tour.

Le tirage des rencontres se fait sous contrôle d'un juge arbitre catégorie par catégorie. Le premier tour est établi quelques jours avant la compétition par la commission Jeunes et Haut Niveau en collaboration avec la **C.L.O.T.** au tirage au sort selon la zone géographique (les comités les plus proches géographiquement du lieu d'organisation seront convoqués les premiers).

Article 4 - CRITÈRES DE PARTICIPATION

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs d'un Comité Départemental licenciés à la FFBaD pour la saison en cours, et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions.

4. a. Composition et engagement des équipes et joueurs

Chaque équipe regroupe les catégories suivantes : Poussins, Benjamins, Minimes, et Cadet sous réserve qu'il y ait du temps pour cette dernière catégorie. Leur participation sera confirmée par le comité d'organisation dès réception de toutes les équipes. **Toutes les catégories doivent être complètes à l'inscription.**

Une catégorie est composée d'au moins 2 garçons et 2 filles, et de 5 au maximum par sexe et par catégorie.

Les Comités **de moins de 400 licenciés Jeunes** peuvent fusionner entre eux pour former une seule équipe. L'équipe portera alors les couleurs des deux Comités.

Aucun joueur ne pourra être rajouté pour une phase de la compétition après l'envoi de la déclaration d'équipe à la Ligue Occitanie ; charge au responsable des inscriptions du Comité de prévoir suffisamment de noms sur la feuille d'inscription pour pallier à un forfait de dernière minute.

Chaque équipe devra être accompagnée, dans la mesure du possible, d'un arbitre ou d'un jeune arbitre ou d'un jeune officiel U.N.S.S.

*Nota : L'accompagnement par un arbitre ou un jeune arbitre ou un jeune officiel U.N.S.S. sera obligatoire à partir de la **saison 2021/2022.***

● **Cas particuliers :**

Cette compétition s'adresse essentiellement aux joueurs de bon niveau départemental. Les très bons joueurs régionaux sont, **soit** écartés, **soit contraints au sur-classement**, selon les principes ci-dessous.

JOUEURS INTERDITS

Les joueurs interdits sont les joueurs qui appartiennent aux Comités dont le nombre de licenciés Jeunes est supérieur à 600*(cf. annexe 3) présentant au premier classement de l'année « n », un classement supérieur à :

Catégorie	Poussin	Benjamin	Minimes	Cadet (sous réserve du maintien de cette catégorie)
Classement	Suivant avis du coordonnateur régional	>D8	>D7	>R6

JOUEURS TOLÉRÉS

Les Comités dont le nombre de licenciés Jeunes est inférieur à 600*(cf. annexe 3) pourront conserver leurs joueurs de bon niveau mais ils se verront dans l'obligation de les surclasser dans la catégorie supérieure, voire un double sur-classement si le classement est encore trop élevé. Le nombre de licenciés Jeunes est calculé à partir des statistiques de la dernière saison échue. Les joueurs tolérés sont les joueurs qui présentent au premier janvier un classement égal à :

Catégorie	Poussin	Benjamin	Minimes (sous réserve du maintien des cadets)
Classement	Suivant avis du coordonnateur régional	D7	R6

4. b. Surclassement

Il est possible d'inscrire sur la feuille d'engagement un joueur dans une catégorie supérieure à la sienne. Ce joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie et ne jouera que dans la catégorie où il a été inscrit, et ce, durant la durée de la compétition.

4. c. Formulaires types

Les formulaires d'engagement et d'inscription d'équipe sont signés par le Président du Comité Départemental. Les inscriptions, pour être valablement retenues, devront être parvenues à la Ligue Occitanie avant la date de clôture des inscriptions.

Elles sont réalisées sur le formulaire type qui figure en annexe de ce règlement et en téléchargement sur le site de la Ligue.

En cas d'inscription d'une équipe hors délai, cette équipe ne sera pas retenue.

4. d. Droits d'engagement, prise en charge des frais

Le montant des droits d'engagement est défini par décision du Conseil d'Administration de la Ligue (cf. annexe 1). Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que l'imprimé type d'inscription.

Aucun engagement par joueurs n'est exigible par l'organisateur.

Les équipes prennent en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de leurs joueurs, accompagnateurs et jeunes arbitres.

La ligue fournira à chaque comité participant 5 tubes de volants.

4. e. Accompagnateurs.

Conformément au Règlement Général des Compétitions les équipes doivent être accompagnées d'au moins un représentant majeur nommé par le Comité Départemental et présent le jour de la compétition. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.

Article 5 - PRINCIPES SPORTIFS

5. a. Nombre de matchs par rencontre.

Chaque rencontre consiste en 5 matchs par catégorie :

1 Simple Homme
1 Simple Dame
1 Double Hommes
1 Double Dames
1 Double Mixte

Un joueur ne peut disputer **plus de 2 matchs par** rencontre.

Article 6 – ARBITRAGE, JUGE ARBITRAGE

Le juge-arbitre est désigné par la **Commission Ligue des Officiels Techniques (C.L.O.T.)**, ses indemnités, frais de déplacement, et d'hébergement sont à la charge de la Ligue Occitanie.

La **C.L.O.T.** est chargée de la désignation de juges-arbitres adjoints (si nécessaire) et d'arbitres. Les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration des juges-arbitres adjoints, sont à la charge de la Ligue Occitanie.

Article 7 - DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres.

Le briefing du juge-arbitre avec les responsables d'équipes a lieu 50 mn avant le début des rencontres.

Le responsable de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 30 mn avant le début de chaque rencontre.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 mn avant le début des rencontres.

L'ordre des matchs préconisé est le suivant : SD, SH, DD, DH, DMx.

Le juge-arbitre peut changer l'ordre des matchs dans l'intérêt de la compétition.

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser un logiciel de gestion de tournois compatible avec Poona et d'une imprimante.

Les tableaux de la catégorie poussin sont disputés sur des terrains spécialement aménagés conformément au règlement de la FFBaD.

HORAIRES :

Les horaires cadres des rencontres sont :

- Samedi : Accueil 9H00, début des matchs 10H00, fin des derniers matchs vers 20H00

- Dimanche : 9H00-16H00 sauf pour les jours précédents 1 férié ou 1 repos, l'heure de fin pourra être 18h00.

Le juge-arbitre de la journée a tous pouvoirs pour disqualifier une équipe ne respectant pas ces horaires.

En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la Commission Régionale Jeunes et Haut Niveau se réserve le droit de déroger à ce règlement.

Article 8 – VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes agréés pour les compétitions fédérales (voir la liste annuelle sur www.ffbad.org).

Article 9 - REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.

Article 10 - BARÈME DES POINTS

10. a. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire :	+ 1 point
Défaite :	0 point
W.O	0 point

Tous les matchs doivent être joués, le RGC est appliqué pour les matchs non joués (articles concernant les forfaits, les forfaits involontaires, les abandons et les remplacements dans les rencontres par équipes).

10. b. Sur l'ensemble des rencontres de la catégorie

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

Victoire :	+1 point
Défaite :	0 point
Forfait :	-1 point

NB : Lorsqu'une équipe est exempte d'une ronde suisse (nb. d'équipes impair) elle est considérée comme gagnante et marque 1 point. Dans ce cas, 5 tours sont organisés de façon à garantir 4 matchs à chaque équipe.

Article 11 – DISQUALIFICATIONS

Tout joueur disqualifié par le Juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour les rencontres suivantes. Il devra de plus faire parvenir à la Ligue Occitanie, dans un délai de 5 jours suivant sa disqualification (cachet de la poste faisant foi) un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.

Article 12 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le titulaire **GE.O. (Gestion et Organisation de compétitions)** de la rencontre a la charge **de rentrer les résultats sur la plate-forme POONA et d'envoyer par courrier les résultats à la Ligue Occitanie 7 rue André Citroën 31130 BALMA**. Le dossier se composera des feuilles de rencontres, et des feuilles de composition d'équipe.

Article 13 - TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui est au terme de la ronde suisse ou du tournoi termine en tête remporte la finale et reçoit le titre de « Vainqueur de la Coupe Inter-Comités Jeunes Occitanie ». Un Trophée régional lui est remis.

Le Comité qui cumulera le plus de victoire (toutes catégories confondues) sera déclaré vainqueur de la Coupe « Paul Vayssière ».

Cette coupe est décernée suivant le nombre de rencontres remportées de chaque Comité. En cas d'ex aequo les équipes seront départagées par le match average. Si l'égalité persiste l'équipe qui a le meilleur classement en benjamin est déclarée vainqueur.

Un trophée Coupe « Paul Vayssière » lui est remis, qu'il remettra en jeu la saison suivante.

Article 14 – ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 15 – RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours *suivants* par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LR avec AR) adressée à la Ligue Occitanie.

La Commission Régionale Jeunes et Haut Niveau statuera dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation.

Article 16 – LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des litiges, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.

ANNEXES ET FORMULAIRES

ANNEXES

Annexe 1 : Notice Juge-Arbitre.

Annexe 2 : Montant inscription, Calendrier.

[Annexe 3 : Compétition sous forme de poules.](#)

FORMULAIRES

Formulaire 1 : Inscription joueurs.

Formulaire 2 : Formulaire d'engagement.

Formulaire 3 : Déclaration de composition d'équipe.

Formulaire 4 : Feuille de rencontres.

 <p>OC C I T A N I E badminton</p>	Secteur VIE SPORTIVE	Coupe Inter-Comités JEUNES Coupe « Paul Vayssière » Notice JUGE-ARBITRE	Adoption : 20/01/2018 Modification : 25/01/2020 Entrée en vigueur : 26/01/2020 Validité : permanente Commission : Jeunes et HN ANNEXE 1 Nombre de pages : 1
---	-------------------------	--	---

Lors des rencontres de la Coupe Inter Comités, le juge-arbitre devra assumer notamment, en plus de celles inhérentes habituellement à sa fonction, les tâches énumérées ci-après :

• **Avant chaque rencontre :**

1. Faire le briefing avec les managers d'équipes 50 mn avant le début de la compétition.
2. Arrêter la liste des joueurs pointés 30 mn avant chaque rencontre.
3. Recevoir la composition d'équipe de chaque équipe (au moins 30 mn avant la rencontre).
4. Vérifier qu'elle ne comporte que des joueurs pointés 30 mn avant chaque rencontre.
5. Vérifier qu'aucun de joueur n'est déclaré pour plus de deux matchs dans la rencontre.
6. Vérifier que les joueurs ne sont pas inscrits dans deux catégories différentes.
7. En cas de forfait de joueurs, appliquer les articles 10 ou 11.
8. Faire rectifier par le manager de l'équipe, sous peine de disqualification toute anomalie constatée lors des contrôles ci-dessus.
9. Communiquer aux capitaines la composition des équipes adverses et déterminer, l'ordre des matches (Article 7). Il doit retenir d'autorité l'ordre le plus rationnel, eu égard aux temps de repos nécessaires et au temps disponible pour la rencontre.
10. Transmettre le résultat de ces opérations à la Table de marque.

• **Pendant la rencontre :**

11. En cas de blessure, appliquer l'Article 9.

• **Après chaque rencontre**

12. Vérifier la feuille de rencontre, la faire signer par les deux managers et la contresigner.

• **Entre 2 rencontres :**

13. Vérifier auprès des managers d'équipes si d'éventuels joueurs sont à rajouter pour la rencontre suivante ; si c'est le cas, prévenir les managers des autres équipes.

• **À la fin de la « journée » de compétition**

14. Envoyer à la Ligue, au plus tard 3 jours après la journée, le rapport de juge arbitre (version par équipe) et ses annexes éventuelles : compléments d'information.

P.S. : Le Juge-arbitre a tous pouvoirs concernant un éventuel forfait d'équipe, pour retard par exemple. Après avoir pris des renseignements éventuels auprès du manager de l'équipe par téléphone.

	Secteur VIE SPORTIVE	Coupe Inter-Comités JEUNES Coupe « Paul Vayssière » Montant inscription, Calendrier	Adoption : CA 25/01/2020 Entrée en vigueur : 26/01/2020 Validité : Permanente Commission : Jeunes et Haut Niveau ANNEXE 2 Nombre de pages : 1
---	-------------------------	---	--

INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé à 50 € par comité.

CALENDRIER

- Avant le premier décembre, désignation du délégué Comité de la coupe Inter Comités, du club ou du Comité et du gymnase accueillant la coupe.
- Avant le premier janvier : La commission Jeunes et Haut Niveau, en collaboration avec le club organisateur, arrête la formule ad hoc en fonction des capacités d'organisation (voir tableau ci-dessous à titre indicatif pour 4 tours minimum).

Nb de Comités	Type de compétitions	Nbre de matchs	Besoins
5	Poule unique de 5	200	7 terrains
6	2 poules de 3 + poules de classement	240	7 à 9 terrains
7	Ronde suisse à 4 tours pour tous	225	8 terrains
7	Ronde suisse à 4 tours pour tous	300	7 terrains
8	Ronde suisse à 4 tours	240	9 terrains
8	Ronde suisse à 4 tours	320	9 terrains
10	Ronde suisse à 4 tours	400	7 terrains

- **Début février :**

Envoi des dossiers d'inscriptions.

- **Fin mars :**

Clôture des inscriptions.

- **J-30 :**

Sélection des Comités et validation des inscriptions.

- **J-20 :**

Confirmation des inscriptions.

- **J-10 :**

Envoi des convocations.

- **J :**

Début de la coupe Inter-Comités.

	Secteur VIE SPORTIVE	<h2 style="text-align: center;">Coupe Inter-Comités JEUNES</h2> <h3 style="text-align: center;">Coupe « Paul Vayssière »</h3> <h3 style="text-align: center; color: blue;">Compétition sous forme de poules</h3>	Adoption : CA 25/01/2020 Entrée en vigueur : 26/01/2020 Validité : permanente Commission : Jeunes et Haut Niveau <h2 style="text-align: center;">ANNEXE 3</h2> <p style="text-align: center;">Nombre de pages : 1</p>
---	-------------------------	--	--

Forme des rencontres

La compétition est ouverte à **6 équipes maximum** de Comité.
Les rencontres se déroulent sur une première phase de poule (2 poules de 3), puis un second tour avec une poule constituée des deux premiers de poule et du meilleur second et une poule constituée du moins bon second et des troisièmes.
Une poule unique est constituée dans le cas de moins de 6 équipes inscrites.

Sélection des équipes

Dans le cas de plus de 6 équipes de Comité inscrites, une sélection est établie suivant la règle ci-dessous :
Le barème suivant est appliqué aux 2 meilleurs joueurs et joueuses de chaque catégorie en simple.

- 1 point pour le 1er au C.P.P.H (application TOP 100 régional)
- 2 points pour le 2ème au C.P.P.H (application TOP 100 régional)
- 3 points pour le 3ème au C.P.P.H (application TOP 100 régional)
- etc....

Les équipes totalisant le plus de points ne sont pas qualifiées.

La date de référence du CPPH : Premier classement de l'année « n ».

Constitutions des poules

Les poules sont constituées en fonction de la valeur des équipes (voir barème ci-dessus).
Les équipes sont classées par ordre croissant et réparties dans les poules.
La date de référence du CPPH : Premier classement de l'année « n ».

Répartition des Comités en fonction du nombre de licenciés jeunes au 31 juillet de l'année « n-1 ».

- **Joueurs interdits et tolérés**
Comités avec un nombre de licenciés jeunes **supérieur à 600 : 31 et 34.**
Ces deux comités ont des joueurs interdits (cf. art.4.a.).
Tous les autres Comités ont des joueurs tolérés (cf. art.4.a.).
- **Fusion des comités**
Comités avec un nombre de licenciés jeunes inférieur à **400 : 09, 11, 12, 32/65, 46, 48, 81, 82.**
Ces comités ont la possibilité de fusionner pour une inscription commune de deux Comités.